

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de trois quarts des salariés du secteur travaillent à temps complet.



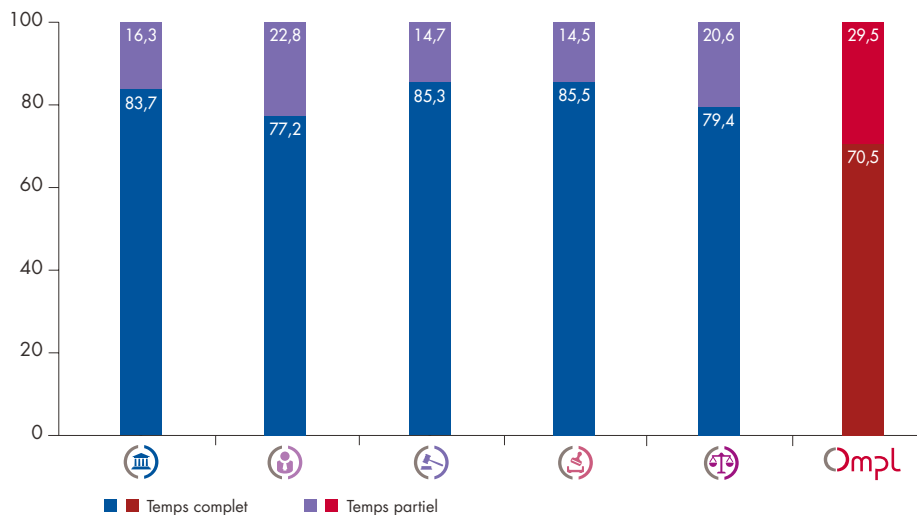
LÉGER REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Par rapport à 2009, le taux de salariés à temps partiel dans le secteur tend à diminuer jusqu'en 2018.

Il baisse de 3,9 points.

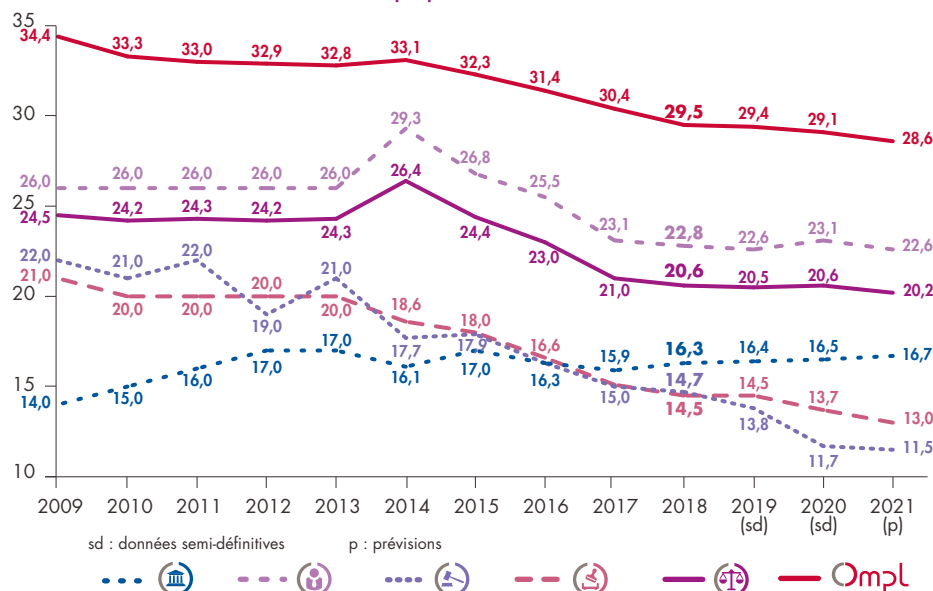
Les prévisions pour les années 2019 à 2021 anticipent le maintien de cette tendance.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source : Insee, DADS 2018.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



Source : Insee, DADS 2009-2018, estimations.

Secteur juridique

Branches professionnelles

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

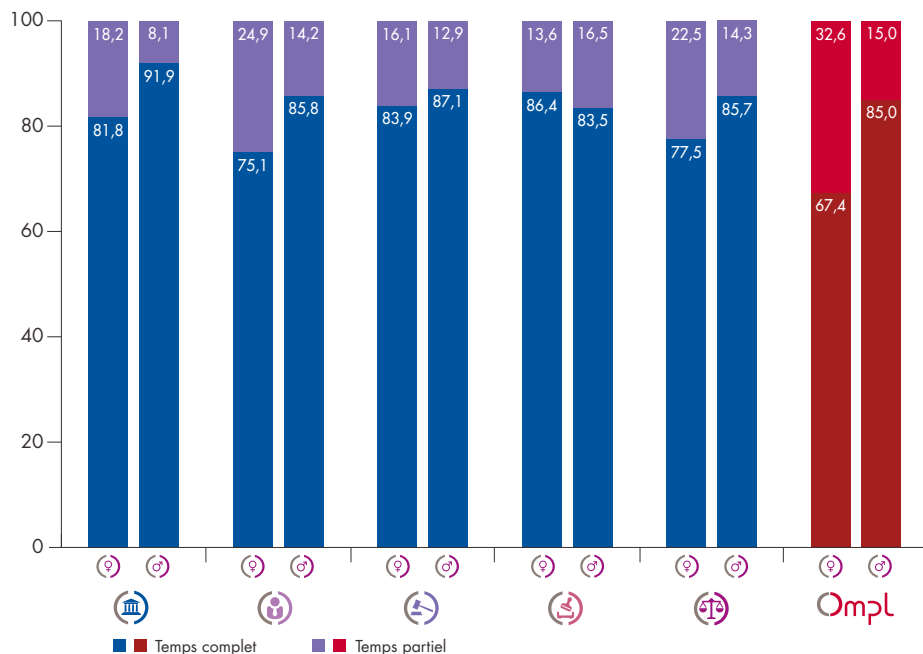
Études d'huissiers de justice



FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Au niveau du secteur, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+ 8,2 points).

Répartition des salariés par genre et temps de travail (%)



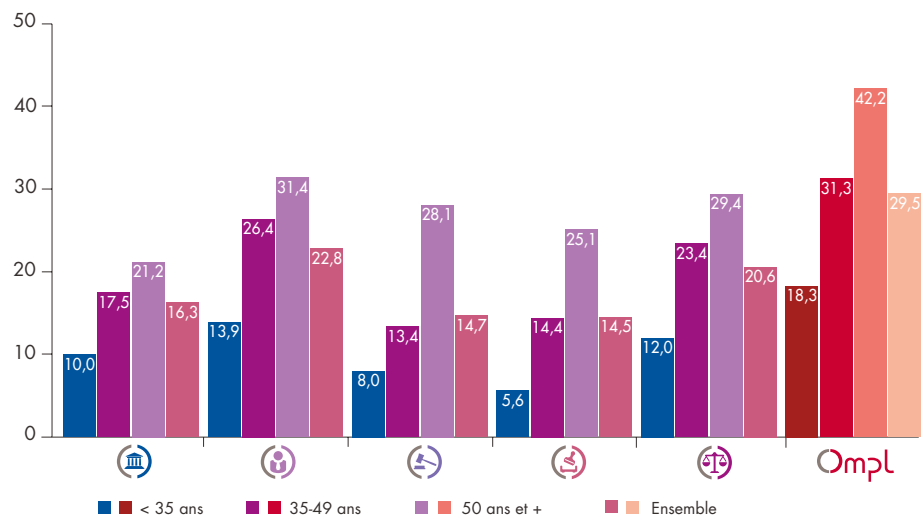
Source : Insee, DADS 2018.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans le secteur, le travail à temps partiel concerne plus d'un quart des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 17,4 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source : Insee, DADS 2018.



OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres.

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales						Ompl
Cadres	11,8	11,3	11,6	12,6	11,5	28,0
Professions intermédiaires	13,1	18,3	16,1	14,0	16,9	22,6
Employés	17,0	23,6	16,2	14,8	21,0	32,3
Ouvriers	52,0	69,0	12,8	58,9	60,8	57,5
Ensemble	16,3	22,8	14,7	14,5	20,6	29,5

Source : Insee, DADS 2018.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein du secteur varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour l'Occitanie (26,4 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (15,2 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions						Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	13,5	27,9	12,6	17,8	24,8	33,7
Bourgogne-Franche-Comté	16,1	32,9	12,6	20,3	26,1	34,1
Bretagne	19,5	21,8	10,7	13,4	19,5	31,4
Centre-Val de Loire	22,3	21,3	25,2	13,5	19,7	28,9
Corse	0,0	32,0	—	14,4	23,0	24,8
DOM	9,0	23,0	10,0	8,8	16,8	21,6
Grand Est	20,7	25,5	17,8	19,6	23,2	34,1
Hauts-de-France	16,3	28,0	14,6	11,1	21,9	33,1
Île-de-France	14,4	16,1	11,2	9,5	15,2	21,2
Normandie	11,3	29,3	26,1	15,8	24,8	31,2
Nouvelle-Aquitaine	12,5	29,4	22,6	13,7	24,4	28,7
Occitanie	23,0	29,3	18,0	19,4	26,4	32,5
Pays de la Loire	17,5	27,1	15,9	20,5	25,0	32,3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	17,7	30,9	23,1	13,9	25,6	31,2
Ensemble	16,3	22,8	14,7	14,5	20,6	29,5

Source : Insee, DADS 2018.